

# DIGI CASH

La **demande** doit impérativement être effectuée par l'intéressé(e) lui (elle)-même. Pour les mineurs ou les majeurs protégés, la présence d'un des parents ayant le droit de garde ou du tuteur légal est obligatoire.



La **photo** sera prise directement à la commune au moyen de l'équipement y installé, conforme aux normes de l'OACI. Pour les enfants âgés de moins de 12 mois, il est loisible aux parents de s'adresser à un photographe professionnel pour la prise de photo d'identité des tout jeunes bébés et de se présenter ensuite à nos guichets afin de compléter la demande d'enrôlement.

Tout citoyen majeur pourra disposer sur sa carte d'identité biométrique de deux certificats lui permettant:

- de signer électroniquement ses documents et transactions en ligne, avec une valeur légale équivalente à une signature manuscrite;
- de se connecter de manière sécurisée à de multiples applications étatiques et privées en ligne.

L'activation de ces certificats est optionnelle et la décision y relative est prise au moment de la demande.

Le **délai normal de délivrance** est en principe de dix jours ouvrables à partir du jour de la demande. La date exacte vous sera communiquée lors de la demande.

Une **procédure accélérée** (délai de délivrance réduit à 3 jours ouvrables) est disponible contre paiement d'une taxe étatique de 45€ (tout âge confondu). Dans ce cas précis, la carte sera uniquement à retirer directement auprès des guichets du CTIE (11, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg) pendant les horaires d'ouverture.

A produire lors de la **procédure d'enrôlement** de la nouvelle carte d'identité biométrique:

- l'ancienne carte d'identité ou, à défaut, la déclaration de perte, de destruction ou de vol établie par la Police;
- la preuve de paiement du montant de la taxe étatique.

La **taxe au profit de l'Etat** est à acquitter lors de l'enrôlement en utilisant l'application Digicash, soit avant l'introduction de la demande par virement sur le compte CCP suivant:

IBAN: LU44 1111 7028 7715 0000

Code BIC: CCPLLULL

Bénéficiaire: TS-CE CTIE

Libellé: Nom(s) et prénom(s) des personnes concernées

# D I P P E C H

Le montant à régler pour la délivrance d'une carte d'identité biométrique varie suivant l'âge du requérant:

- 14€ pour une carte d'identité valide 10 ans (titulaire de plus de 15 ans)
- 10€ pour une carte d'identité valide 5 ans (titulaire entre 4 et 15 ans)
- 5€ pour une carte d'identité valide 2 ans (titulaire de moins de 4 ans)
- 45€ pour une procédure accélérée (n'importe l'âge du requérant)

Veuillez noter que la **délivrance de la carte d'identité biométrique** se fera uniquement sur présentation des documents demandés (récépissé + ancienne carte d'identité ou bien carte de séjour) au titulaire en personne et, le cas échéant, à la personne ayant reçu la procuration lors de la demande.

Pour tous **renseignements complémentaires**, veuillez consulter le site [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) et n'hésitez pas à contacter le Bureau de la population de la commune.

